

# INDUSTRIES EN PROVENCE

La Lettre électronique  
de MIP-Provence

N°12 - mars 2005

## Patronage et paternalisme industriels en Provence au XIX<sup>e</sup> siècle : nouvelles perspectives <sup>(1)</sup>

Les nombreuses publications qui, depuis une dizaine d'années, ont permis de renouveler la perception du processus industriel marseillais au XIX<sup>e</sup> siècle et de réévaluer son impact dans l'économie régionale, conduisent à reconsidérer certains aspects de la question sociale au sein de l'entreprise <sup>(2)</sup>. En mettant en lumière une industrialisation sortant très tôt des limites urbaines pour investir et mettre en réseau des milieux littoraux ou ruraux situés parfois à plusieurs dizaines de kilomètres de Marseille, en soulignant le rôle fondamental joué – tout au long de ce siècle – par l'industrie chimique, la construction navale et l'extraction minière dans l'organisation industrielle de la Provence, elles incitent à s'interroger sur la façon dont ces industriels ont abordé la question du mode de gestion de leur main-d'œuvre. Ont-ils essayé, à l'image de certains entrepreneurs du Centre, de l'Est ou du Nord de la France, de mettre en place des stratégies sociales globales prenant en charge le logement, la santé, l'hygiène, la consommation, l'éducation et les loisirs des populations ouvrières, ou bien ont-ils été relativement indifférents à ces aspects dans le cadre de leur entreprise, préférant abandonner l'économie sociale aux œuvres de charité et aux institutions philanthropiques ? Loin de prétendre apporter une réponse définitive à ces interrogations, cet article entend simplement rouvrir le débat à la lumière des derniers apports de la recherche historique. Dans cette optique, nous insisterons tout d'abord sur le rôle pionnier tenu dans ce domaine par les industriels implantés dans les espaces ruraux isolés, nous analyserons ensuite les difficultés rencontrées par les entrepreneurs installés dans Marseille lors de la mise en œuvre de leurs stratégies sociales, puis nous évoquerons l'essor des premières cités ouvrières de notre région et l'épanouissement des pratiques paternalistes.



Salin-de-Giraud, vue générale de la cité ouvrière Solvay - Source : Arch. Solvay, Salin-de-Giraud

### MIP-PROVENCE

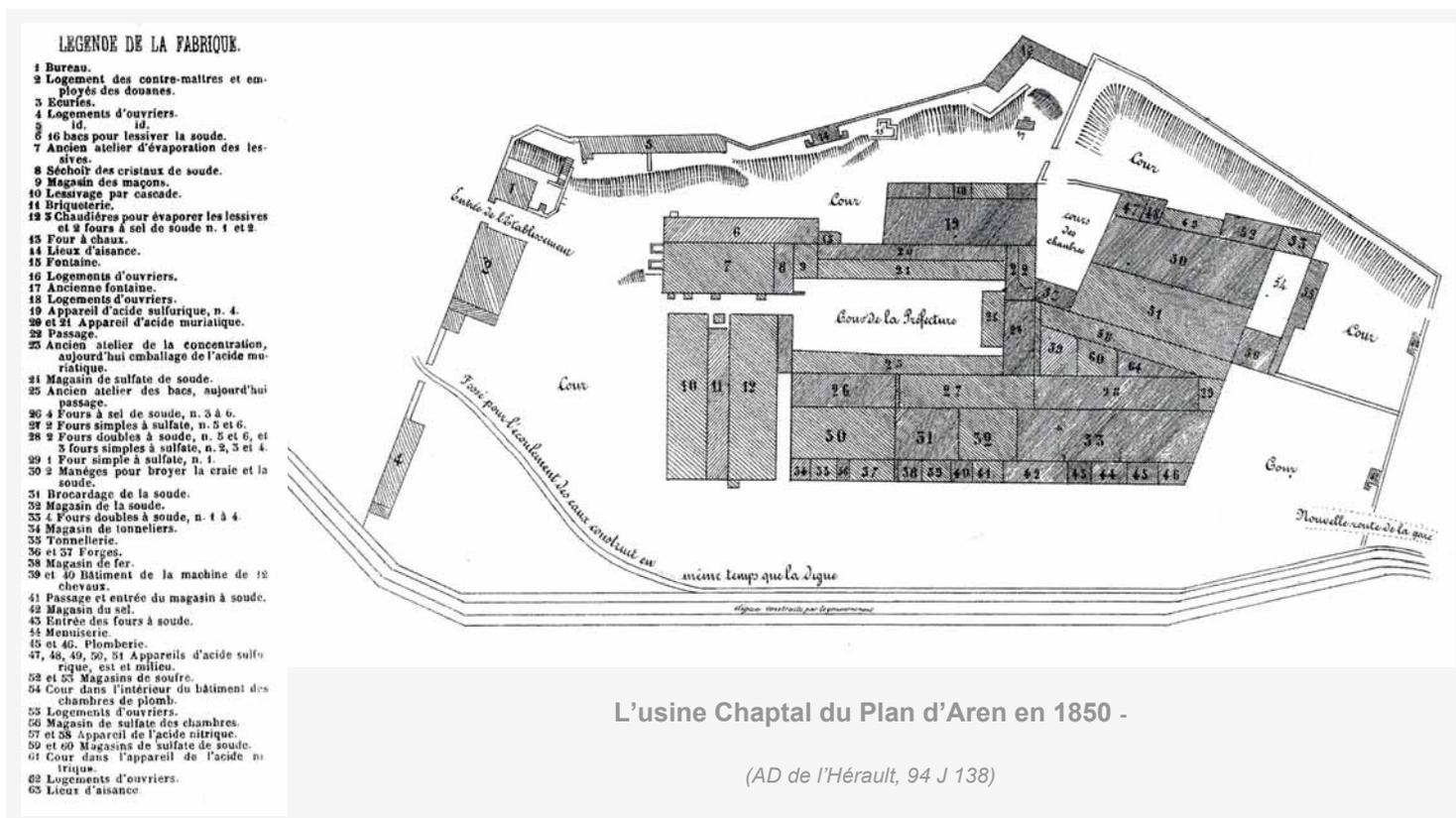
*Mémoire, Industrie, Patrimoine  
en Provence*

C/O MST-CEE  
21, rue Gaston de Saporta  
13100 Aix-en-Provence  
Tél. : 04.42.17.40.00  
Fax : 04.42.17.40.01

[mioche@romarin.univ-aix.fr](mailto:mioche@romarin.univ-aix.fr)

## ● Le rôle pionnier des industriels implantés dans les espaces ruraux isolés

Les premières formes de prise en charge sociale des ouvriers dans le cadre d'une entreprise industrielle apparaissent au début du XIX<sup>e</sup> siècle en liaison avec l'essor de l'industrie de la soude, une activité vitale pour le fonctionnement des savonneries marseillaises (3). Plusieurs de ces établissements sont créés dans des milieux ruraux isolés, que ce soit par choix industriel – recherche de la proximité d'un salin – ou par obligation administrative depuis le décret du 15 octobre 1810 (4). Confrontée à «la dialectique du déracinement/réenracinement, de la mobilisation/stabilisation des travailleurs», ces usines chimiques ont essayé de fixer leur main-d'œuvre en mettant en place des pratiques sociales organisant la vie des ouvriers bien au-delà du strict domaine de la production (5). Celle du Plan d'Aren, construite à mi-chemin entre les villages d'Istres et de Fos par Jean-Baptiste Chaptal et Amédée Berthollet, fils des deux grands chimistes français, en est une des plus parfaites illustrations.

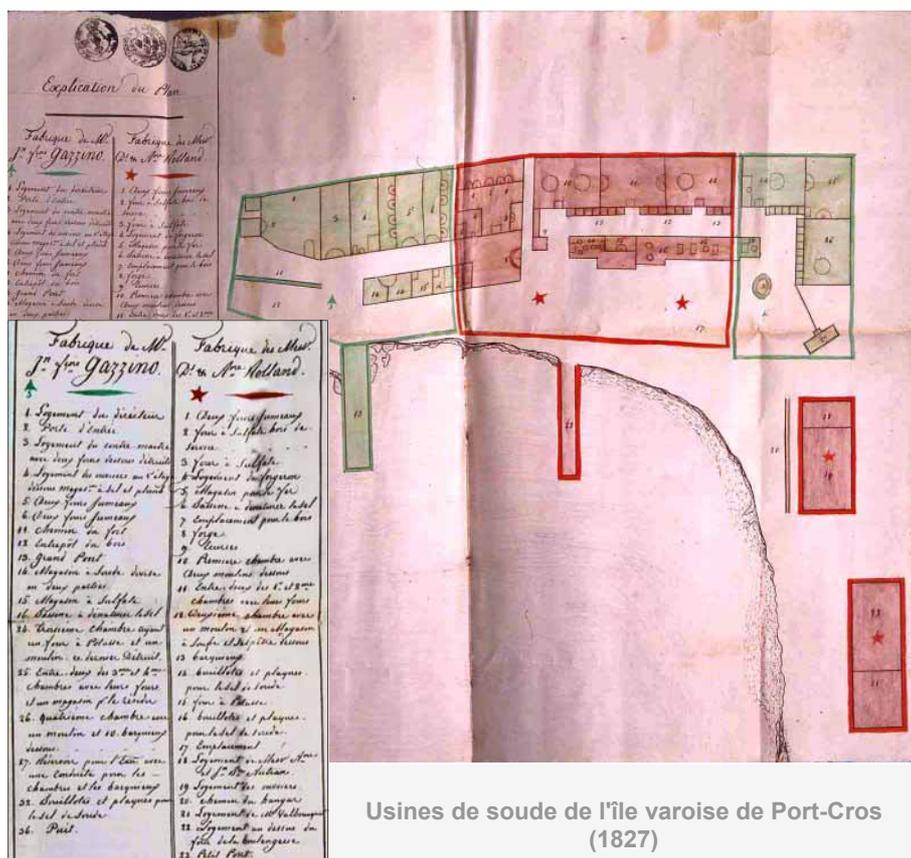


Fondée en 1809 avec un effectif d'une centaine d'ouvriers, elle en compte plus de 200 en 1830 dont la plupart sont logés avec leur famille à l'intérieur même de l'établissement. La présence de ces logements est importante dans la mesure où elle est souvent le premier élément, avant de devenir le cœur d'un dispositif social plus large destiné à assurer une certaine harmonie au sein de la nouvelle communauté industrielle. De quels types d'habitations s'agit-il ? L'entrée principale est encadrée par deux maisons à étage : une pour le domicile du gérant et les bureaux de la société ; l'autre pour loger les contremaîtres et les employés. A l'intérieur, des logements de plain-pied adossés à l'enceinte de l'usine sont occupés par les familles ouvrières et les ouvriers célibataires. L'ensemble forme une sorte de petit village industriel dont le bâti reflète déjà la hiérarchie sociale de l'usine, un peu dans la tradition des manufactures domaniales. Les logements réservés aux ouvriers appellent plusieurs remarques. S'agit-il de casernes ? Si l'on s'en tient au seul critère architectural, la réponse est plutôt négative. Ces longues barres rectangulaires de plain-pied sont nettement plus mo-

destes et rudimentaires que les casernes à étages construites au Creusot dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et ressemblent davantage à des logements d'ouvriers agricoles. Mais, sur le principe, elles répondent aux mêmes objectifs de stabilisation et de contrôle d'une main-d'œuvre d'origine rurale encore peu habituée à se conformer aux exigences de ponctualité, de régularité et d'assiduité du travail en usine.

D'autres industriels de la soude ont adopté des stratégies similaires : à Rassuen, près d'Istres, la société *Pluvinet frères & Cie* aménage dès 1809 des dortoirs d'ouvriers au premier étage d'un des bâtiments de son usine ; depuis 1811, à Septèmes, les industriels Rigaud, Marini, Crémieu et Delpuget logent leurs ouvriers dans deux bâtiments en rez-de-chaussée de 8,40 mètres sur 3,25 mètres ; au valon de Lun, près de Mazargues, l'entreprise *Daniel frères & Cie*, fondée en 1817, a construit dans la cour de son usine une maison à étage de 14 chambrées et quatre petits cabanons pour héberger ses ouvriers ; aux Goudes, petit port de pêche situé dans une calanque au Sud de

Marseille, Pierre et Félix Rivalz logent plus de 130 ouvriers dans des chambrées bâties à proximité de leur soufrière ; sur l'île de Port-Cros, où l'entrepreneur marseillais Jean-François Gazzino a créé une soufrière en 1818, le directeur vit dans une grande bastide à étage et les ouvriers logent dans un bâtiment de plain-pied de 5,25 mètres sur 26 mètres, ainsi que dans plusieurs cabanes construites en bois et en maçonnerie de 33 mètres de long sur 7 mètres de large ; sur l'île des Embiez, la société *Durand fils & Cie* a aménagé différents « appartements » pour sa vingtaine d'ouvriers ; à Porquerolles, où les industriels Rigaud, Crémieu et Delpuget s'installent en 1827, le directeur, le gérant et le contremaître disposent chacun d'une maison à étage, tandis que les familles des 150 ouvriers de la soufrière sont logées dans différentes « maisons d'habitation » ; enfin à Saint-Raphaël, toujours sur le littoral varois, l'industriel marseillais Bernard Revertegat a fait construire « un corps de bâtisse d'un seul étage servant de logement pour le maître et les ouvriers » juste à côté de son usine de soude (6).



Usines de soude de l'île varoise de Port-Cros (1827)

L'industrie chimique n'est pas la seule activité à se préoccuper du logement de sa main-d'œuvre, même si les exemples trouvés dans les autres branches sont plus rares à cette époque : en 1843, l'usine métallurgique de *Boyer, Guez & Cie* implantée sur les bords de l'étang de Caronte aménage ainsi plusieurs « appartements » à proximité de ses ateliers pour pouvoir loger le mécanicien, le maître-menuisier, le maître-fondeur, les surveillants, les commis et les ouvriers travaillant dans l'établissement. Dans les espaces ruraux isolés et faiblement peuplés l'hébergement des ouvriers dans le périmètre des usines est une condition indispensable à l'existence et à la bonne marche des entreprises (7). De ce point de vue, la situation de la Provence n'est donc pas très éloignée de celle des autres régions industrielles françaises et européennes (8).

La présence permanente d'ouvriers vivant en famille à proximité des lieux de production – une cellule familiale souhaitée dans l'espoir de favoriser une existence vertueuse, voire pour garantir « la reproduction de la force de travail au service de l'entreprise » (9) – contraint les industriels à s'intéresser à d'autres aspects de la vie sociale. Ils doivent, en particulier, se préoccuper des approvisionnements en nourriture, en vêtements, en objets de consommation courante ou encore des questions de santé, d'hygiène et, beaucoup plus rarement à cette époque, d'éducation. Concernant la nourriture, les stratégies mises en place par les usines sont assez variables. Certaines, comme celles des frères Mallez ou des industriels Rigaud, Crémieu et Delpuget à Septèmes, s'approvisionnent auprès des fermes locales, nouant ainsi des relations étroites avec le monde rural environnant. D'autres, implantées dans des espaces ruraux moins densément peuplés et assez peu

fréquentés, sont obligées d'avoir un mode de fonctionnement quasi autarcique en exploitant un jardin potager, une ferme, un verger et en produisant l'essentiel des denrées alimentaires nécessaires à leurs ouvriers : en 1837, la *Compagnie des salines et produits chimiques du Plan d'Arren* de Jean-Baptiste Chaptal autorise ainsi un boulanger à construire à ses frais un four à pain dans l'usine ; sur l'île de Port-Cros, la soufrière de Jean-François Gazzino possède dès sa fondation un four à pain et dispose d'une exploitation agricole spécialement créée pour assurer la nourriture des ouvriers. L'exemple de Porquerolles est plus élaboré. Les industriels Rigaud, Crémieu et Delpuget y construisent une cantine équipée d'une boulangerie, d'une cave, d'une cuisine et de différents magasins destinés au stockage et à la vente du vin, de la viande, des légumes ou des vêtements. L'ensemble est géré par un commerçant à qui les industriels concèdent certains privilèges : « Les acquéreurs déclarent qu'ils imposent aux ouvriers de leur fabrique l'obligation de s'approvisionner exclusivement à la cantine et aux magasins du sieur Michel et ils s'obligent à congédier ceux qui y contreviendraient mais à condition, toutefois, que le sieur Michel ou ceux qui auraient pour lui la manutention et l'exploitation de la dite cantine, la tiendront convenablement approvisionnée et fourniront aux dits ouvriers des objets de bonne qualité à un prix n'excédant pas celui des mêmes objets vendus dans les boutiques de détail à Toulon et à Hyères, augmenté des frais de transport (...). Il est encore entendu que les acquéreurs et les exploitants de la fabrique, ainsi que les commis et les agents, ne seront pas soumis à s'approvisionner à la cantine et pourront se faire venir du continent tous les objets dont ils auront besoin (...). Les acquéreurs déclarent s'interdire sur leur terrain l'établissement de toute autre can-

tine, boutique et magasin et tout établissement d'auberge, de moulin à farine, de boutique ou débit de pain, de vin, de viande, de légumes, de comestibles et d'effets d'habillement» (10). Clientèle ouvrière captive, monopole des ventes, surveillance des prix et des produits consommés par les familles ouvrières, liberté de choix réservée au personnel d'encadrement... Faut-il aller jusqu'à supposer que les ouvriers pouvaient être amenés à s'endetter auprès du gérant de la cantine, se trouvant ainsi retenus à l'usine jusqu'au remboursement de leur dette ? Dans l'état actuel des recherches, rien ne permet de l'affirmer. Quoi qu'il en soit, ces principes de contrôle et de différen-

ciation sociale énoncés dans le contrat de 1827 ne sont pas appliqués avec la même vigueur dans la soudière gérée par les mêmes entrepreneurs marseillais à proximité du petit village de Septèmes. Si les ouvriers de Septèmes sont logés et nourris par l'usine comme ceux de Porquerolles, ils ont néanmoins la faculté de consommer en dehors de l'unité de production. Cela souligne, en fin de compte, l'impact fondamental de l'environnement dans l'élaboration de ces stratégies sociales, l'isolement de lieu de production favorisant généralement la mise en place de pratiques plus coercitives à l'égard des ouvriers.



D'autres exemples existent. Dans les années 1850, à Rassuen, près du petit village d'Istres, l'industriel Jean-Jacques Prat installe «un magasin général» dans l'enceinte de son établissement. Ouvert à l'ensemble du personnel – environ 400 personnes –, aux travailleurs du salin situé à proximité de l'usine, aux paysans des exploitations agricoles environnantes et même aux habitants d'Istres, l'économat vend à prix coûtant, «dans des conditions de qualité, de poids et de prix bien préférables à celles qu'ils trouvent chez les marchands d'Istres», «du pain, de la viande, du vin des comestibles, du tabac, des chaussures, des vêtements et des objets de toute nature» (11). Jean-Jacques Prat complète son dispositif de prise en charge sociale en créant – toujours dans le périmètre de l'usine – une chapelle et une école primaire dont il assume entièrement les frais de fonctionnement, affichant ainsi une solidarité de fait entre les pouvoirs économique et religieux. Son mandat de maire d'Istres, de 1854 à 1860, renforcera son emprise déjà forte sur la localité. A la même époque, Félicien Agard, gérant de la *Compagnie des salins du Midi*, ouvre des magasins similaires dans les salins d'Hyères, du Plan d'Aren et de Berre : «*En attendant de donner à nos établissements les plus importants toutes les améliorations désirables pour les ou-*

*vriers, et leurs familles, soit pour l'hygiène, soit pour les facteurs moraux, nous devrions commencer à Hyères par exemple et au Plan d'Aren, de leur donner la nourriture bon marché et bonne. Il ne s'agit pour cela que d'acheter en gros des légumes, du sucre, de la morue etc. et de la leur donner presque à prix coûtant (...). A Hyères, par exemple, le sucre coûte 1,70 franc et on pourrait le céder à 1,30 franc. Nous aurions de cette manière de bons ouvriers qui ne voudraient pas quitter un atelier où la vie serait meilleur marché et meilleure que partout ailleurs. Donnons aussi un prix au plus sobre, à celui qui tient son logement le plus propre » (12). Toujours dans les mêmes années, mais dans un lieu encore plus isolé, Henry Merle et Jules Usiglio, dirigeants de la *Compagnie des produits chimiques d'Alais et de Camargue*, imposent aux ouvriers du salin de Giraud un système destiné à les enraceriner sur place. Les saliniers sont payés avec des jetons en zinc et en cuivre et sont ainsi obligés d'acheter tout ce dont ils ont besoin à l'économat de l'entreprise : «*Il faut payer le personnel entièrement avec des jetons de 1 franc 25 centimes et de 5 centimes. C'est une monnaie de zinc et de cuivre. Avec ces jetons, il est possible d'aller acheter dans le magasin qui ne reçoit que des jetons, les denrées alimentaires et les diverses fournitures nécessaires à la vie**



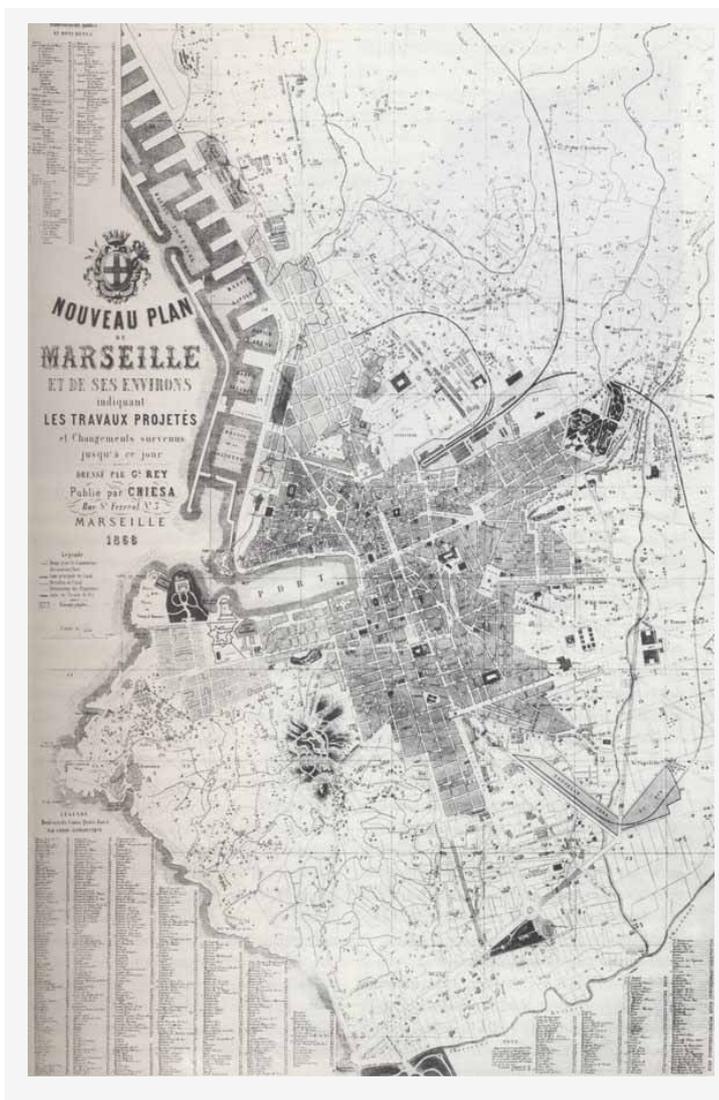
Jetons « Henry Merle »  
Salin-de-Giraud

de tous les jours » (13). Ce témoignage, comme les précédents, met bien en évidence ce que sont les véritables enjeux de ces pratiques sociales développées dans le cadre des entreprises : qu'il s'agisse du logement des ouvriers, ou du contrôle plus ou moins rigoureux de ce qu'ils consomment, l'objectif est avant tout d'essayer d'attirer et de fixer une main-d'œuvre suffisamment abondante et en bonne santé physique pour pouvoir assurer le fonctionnement rationnel, rentable et compétitif d'un lieu de production isolé. Ces différents exemples mettent aussi en lumière le caractère pionnier de l'industrie chimique provençale pour la socialisation des ouvriers dans le cadre des entreprises. Ils montrent bien que, dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les industriels de la région n'hésitent pas, quand c'est nécessaire, à intégrer certains paramètres de l'économie sociale dans leur stratégie entrepreneuriale pour en faire un des éléments clés de leur réussite. Reste à savoir si un constat semblable peut être établi lorsque les entreprises industrielles sont implantées dans un milieu urbain développé comme celui de Marseille.

### • Les difficultés de l'économie sociale dans Marseille

Les actes et les discours sur le rôle social des industriels installés dans Marseille sont plus tardifs, mais ils existent. Dans l'état actuel des recherches, il semblerait qu'ils apparaissent dans les premières années de la Révolution industrielle (14), vers 1840, à l'occasion des grands meetings organisés dans l'usine de construction de machines à vapeur créée dans le quartier de Menpenti par Philip Taylor (15). Chaque année, le 30 avril, à la veille de la Saint-Philippe, l'industriel britannique invite de nombreuses personnalités marseillaises et l'ensemble de son personnel – environ 400 personnes – dans la cour de son établissement pour participer à un immense banquet. Le cérémonial est toujours le même : vers 17 heures, Philip Taylor, « entouré de sa famille et d'un nombreux concours d'amis et d'invités », se place à la porte principale de son usine pour assister, « chapeau-bas », au défilé de ses ouvriers. Deux par deux, « les visages rayonnants de bonheur », respectant l'ordre hiérarchique de l'usine, ces derniers défilent au son de la musique militaire devant leur patron, « leur père à tous », et lui remettent un cadeau en guise de reconnaissance pour le travail fourni. Les invités s'installent ensuite à table en respectant, là encore, un ordonnancement précis qui reflète et valide la hiérarchie sociale : trois immenses tables pour les ouvriers ; une autre destinée aux contremaîtres et aux employés ; la cinquième, élevée sur une estrade, occupée par Philip Taylor et les plus grandes personnalités administratives et économiques de la ville ; une dernière table enfin, placée sur une tribune séparée, pour Mme Taylor et les épouses de « l'élite de la haute société marseillaise ». A l'issue du repas, vers 19 heures, des toasts sont portés au 1<sup>er</sup> mai, au Roi, à la santé de Philip Taylor et de sa famille, à celle des ouvriers, « aux génies immortels qui ont inventé les machines » et à l'amitié franco-anglaise sous les ovations des convives. Un feu d'artifice couronne généralement le banquet (16).

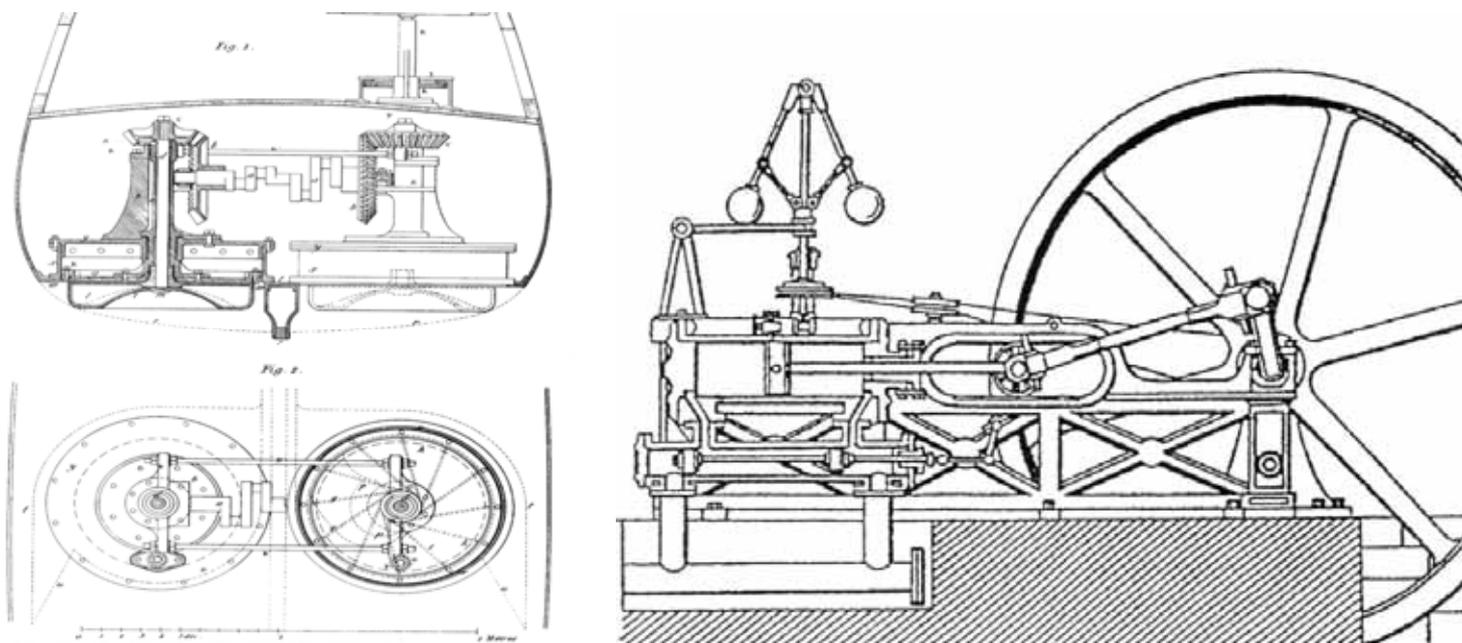
Ces meetings annuels organisés en l'honneur du « saint-patron » sont bien entendu importants pour l'image que Philip Taylor entend donner de lui-même et de son entreprise : un patron étranger et malgré tout aimé de ses ouvriers marseillais comme un père peut l'être de ses enfants ; un chef d'entreprise transmettant à la fois des valeurs morales et des compétences techniques indispensables à la prospérité de la ville puisque celle-ci a fondé l'essentiel de sa croissance industrielle sur l'énergie vapeur ; une usine où, grâce à un savant dosage de bienveillance et de discipline librement consentie, les ouvriers travaillent dans l'harmonie sans jamais interrompre la production de façon intempe-



tive par d'éventuelles revendications sociales. On ne saurait mieux illustrer la définition du patronage donnée par Frédéric Le Play : « un lien volontaire d'intérêts et d'affection » réciproques (17). Ces banquets sont aussi importants par les effets positifs qu'ils produisent sur les élites marseillaises. Chaque année, la presse locale accorde une grande publicité aux meetings Taylor. *Le Sémaphore de Marseille*, *Le Garde national*, *Le Sud*, la *Gazette du Midi*, *Le Nouvelliste* ou le *Courrier de Marseille* insistent, toutes tendances politiques confondues, sur la réussite industrielle et sociale de cet ingénieur venu d'outre-Manche et sur la façon dont il s'y est pris pour discipliner le caractère individualiste des

gens du Midi : « On dirait que tous n'ont qu'une même âme ; tous forment comme un seul instrument, qui est dans les mains de M. Taylor une source de bonheur et de prospérité générale (...). M. Taylor a imprimé à cette masse d'ouvriers l'amour de l'ordre et du travail, mais en intéressant toujours leur cœur, leur dignité morale et leur amour-propre d'hommes plus que leur bourse » (18). Si les rapports patriarcaux instaurés dans l'usine de Menpenti sont montrés en exemple, c'est aussi parce qu'ils permettent de concilier progrès technique et progrès social. Les ouvriers embauchés par Taylor travaillent en effet 10 heures par jour alors que dans les raffineries de sucre, les huileries ou les savonneries de Marseille la norme est généralement de 12 heures (19). En agissant ainsi, Philip Taylor donne le sentiment d'avoir réussi à éloigner le spectre d'une des grandes

hantises de l'époque, l'émeute sociale : « La réunion de cinq cents ouvriers, fraternisant à table avec l'élite de notre population industrielle et commerciale, a un sens moral profond qui ne peut échapper (...). Cette intimité qui s'établit entre les ouvriers et les maîtres peut produire les meilleurs résultats ; c'est de l'égalité en pratique et de la popularité en action. Si la France avait beaucoup d'industriels qui comprissent leur mandat aussi largement que M. Taylor, nous pourrions nous passer des prédications fouriéristes et saint-simoniennes ; nous verrions beaucoup moins de coalitions et d'émeutes (...). Les beaux rêves de fraternité humaine que poursuivent les écoles socialistes (...) ne nous arriveront que par les industriels » (20). Progrès social, contrôle social... Toute l'ambivalence du patronage, et de ce que l'on appellera dans les années 1880 le paternalisme, est déjà présente.



Système de transmission de Philip Taylor pour les navires (1843) et machine à vapeur horizontale de Philip Taylor (1828)  
Sources : Brevets d'invention.... (1843) et DAUMAS M., *Histoire générale des techniques*, Paris, PUF, 1996, t. III, p. 67

**P**hilip Taylor fait-il des émules ? Pas vraiment. De ce point de vue, son exemple est un peu l'arbre qui cache la forêt des indifférences sociales de son époque. Comment expliquer une telle exception ? Indépendamment de la question de sa personnalité, apparemment sensible à la dimension sociale de son activité, Philip Taylor agit de la sorte parce que les entreprises de métallurgie et de construction de machines à vapeur comme la sienne ont besoin d'ouvriers qualifiés difficiles à trouver dans ces premiers temps de la Révolution industrielle, notamment à Marseille. Ses efforts pour essayer de les fidéliser sont d'autant plus nécessaires qu'étant donné leur haut niveau de qualification ils peuvent très facilement être débauchés par des concurrents désireux d'exploiter leur talent pour gagner des parts de marché. De telles considérations ne pèsent pas de la même manière dans des branches comme l'huilerie, la savonnerie et le raffinage du sucre où le niveau de qualification des ouvriers est généralement plus faible. Si Philip Taylor est un des rares industriels de Marseille à s'impliquer de cette façon dans une relation de patronage, c'est sans doute aussi parce que les événements ne vont pas tarder à décevoir les espoirs de ceux qui voyaient dans sa stratégie sociale un moyen efficace pour réguler le compor-

tement des ouvriers. Le 22 juin 1848, alors que la plupart des industriels marseillais refusent d'appliquer l'arrêté préfectoral limitant la durée de la journée de travail à 11 heures, les ouvriers marseillais se révoltent. Les affrontements les plus sanglants ont lieu place Castellane où la barricade est tenue, fusil à la main, par des ouvriers de l'usine Taylor. Malgré l'usage du canon, et la mort de plusieurs dizaines d'entre eux, ces derniers résistent toute la nuit. Bien que bénéficiant déjà de la journée de 10 heures, les ouvriers de Taylor ont fait cause commune avec ceux des autres industries. La solidarité ouvrière l'a finalement emporté sur les liens patriarcaux noués avec leur patron. La suite de cet épisode est également intéressante car elle révèle un autre aspect des relations de patronage. Pressé de questions par la police sur l'attitude de ses ouvriers lors de l'émeute, Taylor minimise leur engagement : peu d'entre eux y auraient participé, et ceux qui auraient été vus sur la barricade n'y seraient pas restés bien longtemps et auraient plutôt joué un rôle modérateur. Mais une fois le calme revenu, Taylor convoque ses ouvriers et licencie trente d'entre eux choisis parmi ceux qui, « par leurs propos habituels, annonçaient le plus d'exaltations » (21). Dans les relations de patronage, on lave son linge sale dans la seule famille qui compte : l'entre-

prise. Au-delà de ces aspects, il faut aussi s'interroger sur les pratiques des industriels en matière de logement ouvrier. Retrouve-t-on, dans Marseille, le même type de comportement à l'égard du logement ouvrier que dans les usines implantées dans des espaces ruraux isolés ? Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la plupart des familles ouvrières marseillaises vivent dans des appartements de deux ou trois pièces pour un loyer de 16 à 20 francs par mois, soit 20 à 25 % du salaire mensuel moyen d'un ouvrier. Les célibataires ont recours aux meublés où ils louent pour 5 à 6 francs par mois « *la moitié d'un lit dans une chambre qui en contient jusqu'à six !* ». Ceux qui préfèrent loger seuls déboursent 10 à 12 francs par mois « *pour une chambre où ils peuvent à peine placer un lit, et qui est percée d'une ouverture trop étroite pour en renouveler l'air* » (22). Il arrive aussi, comme dans la savonnerie, que les ouvriers « *couchent dans les manufactures* » ce qui donne lieu à de nombreux abus « *sous le rapport de la durée du travail* » (23). Puisque les logements sont chers et insalubres, pourquoi ne pas envisager de construire des casernes ou des cités ouvrières comme il en existe déjà en Angleterre, dans d'autres régions françaises et même dans certains sites industriels du Gard et du littoral provençal ? Le premier projet en la matière est semble-t-il élaboré en mai 1848, sous la pression du contexte politique et économique de l'époque. Il ne s'agit pas d'une initiative privée, portée par un seul industriel, mais d'un projet collectif associant les principales autorités politiques, religieuses et économiques de la ville : le commissaire du gouvernement Emile Ollivier, le maire Elysée Baux, les conseillers municipaux Albrand et Roberty, l'évêque de Marseille Mgr. De Mazenod, l'ingénieur en chef du département De Montricher et les entrepreneurs Bethfort, Boisselot, Blanchet, Couve, Pascal, Gabriel, Peyruc, Paraque, Tardieu, Benet fils de Xavier, Amédée Armand, Honoré Arnavaon, Jérôme Borelli, Falque aîné, J.-M. Fraissinet, Bérengier, Olive fils de Pascal, Rivalz aîné et Philip Taylor. Pour « *améliorer le sort de la classe ouvrière* », augmenter le bien être matériel des ouvriers et « *développer leurs facultés morales et intellectuelles (...) au niveau que leur assignent désormais nos institutions républicaines* », les pro-

moteurs de l'opération envisagent de faire construire un vaste bâtiment pour célibataires capable d'accueillir 360 ouvriers (24). Haut de quatre étages, disposé en trois ailes, placé au centre d'un vaste jardin, l'édifice conçu par l'architecte Vaucher ne contiendrait que des chambres individuelles meublées d'une « *table-commode* », de deux chaises et d'un lit « *avec son matelas, ses draps et ses couvertures* ». Elles auraient une surface d'environ 8 m<sup>2</sup> et seraient louées 7,50 francs par mois. Le bâtiment serait en outre équipé de tout le confort nécessaire au bien-être et à la bonne tenue des ouvriers : une buanderie, des « *chambres de bains chauds* », une « *étuve pour faire sécher le linge* », une « *infirmerie pour les maladies graves* », une bibliothèque « *composée de livres moraux et utiles* », une cuisine et « *deux vastes salles à manger chauffée en hiver* ». Une fois les repas du soir terminés, ces dernières pourraient servir de salles d'études où seraient dispensés des cours d'écriture, d'arithmétique, de géographie, de « *sciences industrielles* » ou « *d'économie morale et politique* » (25).

L'idée reste tout d'abord sans suite, puis resurgit en 1850 lorsque l'homme d'affaires André Chaix fonde, quatre ans avant la *Société mulhousienne des cités ouvrières* de Jean Dollfus, la *Société marseillaise pour l'amélioration des logements ouvriers*, une société en commandite par actions de 300.000 francs dans laquelle on retrouve des membres connus du négoce, de la banque, de l'armement, de l'industrie et de l'administration : Aube aîné, Bergasse fils, Buret aîné, Abbe Carantène, Chapponnière père, A. Deleuze, Gabriel, J.-M. Fraissinet, De Montricher, Reymonet, Rivalz aîné et Philip Taylor (26). Certaines personnalités marseillaises comme Gabriel, Fraissinet, De Montricher, Rivalz et Taylor étaient déjà présentes dans le projet de 1848. Séduit par ses visites effectuées en Grande-Bretagne dans les « *maisons modèles pour ouvriers* », soucieux de « *moraliser l'ouvrier* » – un sentiment « *autant philanthropique que politique* » –, André Chaix engage la construction d'une cité pour célibataires dans un terrain situé à l'extrémité de la rue Paradis (27). Là, sur le chemin de l'Huveaune « *dit du fada* », il fait bâtir un immeuble de 3 étages comprenant des cham-



Plan cavalier de la ville de Marseille par Ugo d'Alesi (1886) - Coll. C.C.I.M.P.

bres doubles et simples meublées. Les loyers varient entre 5 et 12 francs par mois, suivant la surface de la chambre et l'étage auquel elle se trouve. Au rez-de-chaussée, Chaix fait aménager une cuisine, un réfectoire, une salle de bains, une salle de cours et une bibliothèque dotée de livres «choisis» (28). Là encore, il ne s'agit pas d'un projet soutenu par un industriel dans le but de fixer sa main-d'œuvre en lui proposant un logement décent et peu onéreux, mais d'une démarche immobilière collective soumise, comme n'importe quelle autre entreprise de ce type, à l'obligation de dégager des bénéfices et de verser des dividendes aux actionnaires. Le logement des ouvriers dans Marseille doit être une affaire rentable.

L'immeuble est ouvert à la location dans l'été 1851 : c'est alors «la deuxième cité ouvrière construite sous le Second Empire, après la cité Napoléon de la rue Rochechouart» à Paris (29). Malgré les prévisions optimistes des fondateurs, le projet ne rencontre pas le succès escompté. Sur les 150 ouvriers célibataires attendus, une vingtaine seulement répondent à l'appel. L'entreprise a beau recevoir en juin 1853 une aide financière de l'État de 50.000 francs (subvention prise sur les 10 millions de francs de crédits débloqués par les décrets des 22 et 27 mars 1852 pour améliorer le logement dans les grandes villes industrielles), sa situation reste précaire. André Chaix décide alors de faire évoluer la philosophie initiale de son projet en ouvrant la location des chambres à des militaires et aux «employés de toutes les administrations» (30). La caserne ouvrière devient ainsi une caserne militaire et administrative. Que reprochent donc les ouvriers à cet établissement qui, en principe, leur était destiné ? Tout d'abord, son règlement trop strict. Ils n'acceptent pas l'interdiction faite aux femmes de pénétrer dans l'établissement, la fermeture des portes à partir d'une heure du matin, les inspections régulières des chambres par un ancien sous-officier et l'obligation de manger à la cantine. D'une manière générale, «la grande majorité des ouvriers repousse tout ce qui leur paraît ressembler à une pression d'en haut» (31). Ils reprochent aussi à la caserne d'être trop

éloignée des usines et surtout du centre ville, où la vie est bien plus animée. Pouvait-il en être autrement ? Cet éloignement n'était-il pas inévitable pour pouvoir acquérir des terrains à bon marché et être en mesure de demander des loyers modérés ? En s'installant «à la lisière extérieure de la ville» les promoteurs de l'opération ont en effet obtenu le m<sup>2</sup> aux environs de 4 francs alors qu'il vaut 10 francs près des usines de la proche banlieue, et 20 francs dans le centre ville. A titre comparatif, la cité ouvrière construite à Mulhouse au milieu des années 1850 par Jean Dollfus est bâtie sur des terrains achetés 1 franc le m<sup>2</sup>. Pour trouver des prix pareils à Marseille, «il faudrait s'éloigner à plus d'une lieue» (32). C'est l'autre raison majeure de l'échec des logements ouvriers dans Marseille, surtout lorsqu'ils sont conçus comme une activité purement commerciale et non comme un des éléments clés d'une stratégie entrepreneuriale. Proches du centre, leurs loyers sont trop élevés ; excentrés, ils rebutent les ouvriers car ces derniers perdent trop de temps pour se rendre sur leur lieu de travail et ne peuvent plus profiter des commodités ou des plaisirs du centre ville. Rejet de règlements jugés pesants, voire inquiétants ; éloignement du lieu de production et de la ville : toutes ces raisons font que les ouvriers délaissent les logements qui leur sont proposés par les élites locales, quitte à payer des loyers plus élevés et à vivre dans des conditions d'hygiène et de confort précaires. On comprend mieux, dans ces conditions, pourquoi les entrepreneurs installés dans Marseille ont «à leur actif fort peu de réalisations en matière sociale» (33) dans le cadre de leur entreprise. Si celles-ci n'ont pas la même ampleur que dans les usines implantées dans des espaces ruraux isolés, c'est avant tout parce que les ouvriers des milieux urbains ont davantage de possibilités pour échapper à une emprise ressentie comme une atteinte à leur liberté. A ce stade de la réflexion, on peut aussi se demander si la faiblesse de la socialisation de la main-d'œuvre industrielle dans le cadre des entreprises marseillaises n'est pas à l'origine d'une antienne de la vie économique locale : la cherté des salaires.

## ● L'essor des cités ouvrières



L'écart constaté entre Marseille et son arrière pays se creuse dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Malgré l'annonce de plusieurs nouveaux projets en matière de logements ouvriers – la cité Bernex (1853), la cité Vézin (1854) ou encore la *Société philanthropique des cités ouvrières* (1863) –, rien de bien sérieux n'est en effet réalisé à Marseille avant les maisons ouvrières de La Capelette construites en 1888-1893 par la *Caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône* sous l'impulsion de son président Eugène Rostand (34).

Il en va différemment dans les espaces ruraux et faiblement urbanisés de la région où la croissance industrielle et la diversification des activités de production débouchent sur la formation de plusieurs cités ouvrières plus ou moins abouties. En 1864, au Sud de Gréasque, la société minière *Lhuillier & Cie* fait ainsi construire une chapelle, une infirmerie et six maisons à proximité de son principal centre d'exploitation, le puits Béthune : deux pour les familles d'ingénieurs et quatre autres pour accueillir celles des employés et des mineurs. Elle finance également la construction d'une caserne destinée à loger des travailleurs piémontais spécialement embauchés pour augmenter sa production. Comme le reconnaît un des principaux actionnaires de la société, le banquier Edward Blount, en «attachant la population ouvrière au sol, en favorisant son développement, en augmentant son bien être, nous remplissons un devoir en même temps que nous faisons une chose utile à nos véritables intérêts» (35).

Devoir moral, bien être des travailleurs, engagements réciproques et intérêts bien compris... C'est, là encore, la thématique classique de l'idéologie du patronage chère aux partisans de la Réforme sociale théorisée par Frédéric Le Play dans les années 1850 (36). En 1867, le hameau formé autour du puits Béthune compte plus d'une centaine d'âmes. Vers la même époque, la *Société des mines de lignite de Plan d'Aups, Henry Chauwin & Cie*, implantée dans le massif de la Sainte-Baume, héberge 145 personnes dans des bâtisses rudimentaires rappelant celles construites dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle par les usines de soude de la région. La «Caserne vieille», tout d'abord, réservée aux mineurs mariés, est une

barre de 60 mètres sur 10 mètres couverte moitié «en planches et papier bitumé», moitié en tuiles. Elle est composée de 32 appartements de plain-pied «ayant chacun une croisée et une porte». La «Caserne neuve» ensuite, de 40 mètres de long sur 20 mètres de large, est destinée aux mineurs célibataires dont la plupart sont piémontais. Elle possède 32 chambrées, dont 16 en rez-de-chaussée et 16 autres au premier étage desservies par un escalier en bois et un balcon commun. Le maître-mineur de la *Société des mines de lignite de Plan d'Aups* occupe pour sa part une maison comprenant un rez-de-chaussée avec salon, une cave, et un premier étage avec quatre pièces. L'ingénieur directeur de la mine est, quant à lui, hébergé près du puits d'extraction dans une maison d'habitation de cinq pièces en rez-de-chaussée, avec cave, écurie attenante et jardin clôturé. Toujours dans la même branche, mais plus tard dans le siècle et sur le littoral varois cette fois, citons encore l'exemple de la *Société des mines des Bormettes* fondée en 1881 par l'industriel marseillais Victor Roux pour l'extraction du plomb argentifère et du zinc (37). Dix ans plus tard, la compagnie emploie près de 600 personnes logées avec leurs familles à proximité des puits ou dans le hameau voisin de La Londe. C'est la naissance d'une nou-



velle cité ouvrière sur le littoral méditerranéen, avec des maisons pour les mineurs, les contremaîtres, les ingénieurs, et plusieurs magasins où les ouvriers peuvent se procurer différents objets, des vêtements ou de la nourriture. Leurs achats sont payés avec des pièces à l'effigie de Victor Roux spécialement frappées par la compagnie pour régler une partie des salaires (38). Comme pour les usines de soude de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les compagnies minières dont les centres d'exploitation sont situés dans des espaces ruraux isolés et insuffisamment peuplés génèrent ainsi des stratégies sociales plus ou moins abouties suivant la puissance et les impératifs de l'entreprise. Et lorsque leurs puits sont foncés à proximité d'un village capable de loger une partie des mineurs, elles concentrent leur action sociale sur la réalisation d'infrastructures destinées à améliorer le confort, l'hygiène et la santé des habitants – fontaines, allées arborées, dispensaires, bains publics, lavoirs, bureaux de poste, électricité etc. –, ou à favoriser l'éducation religieuse des enfants. Au cours des années 1867-1870, *Lhuillier & Cie* construit ainsi une école de filles à Gréasque, une école pour garçons à Fuveau et une autre école de filles à Cadolive avec, dans ce dernier exemple, l'aide de la *société Michel, Armand & Cie*. Il en

est de même à Trets avec la *Compagnie des mines de la Grand'Combe* ou sur le littoral varois avec la *Société des mines des Bormettes*. Parfois, ces compagnies poussent leur engagement jusqu'à faire élire un de leur cadre à la tête des municipalités dans lesquelles elles sont implantées, comme à Gréasque, Trets, Cadolive ou à La Londe. Pouvoirs économique, religieux et politique sont alors à l'unisson. Le rôle social des compagnies minières s'affirmera davantage au lendemain de la Première Guerre mondiale avec la construction de plusieurs nouvelles cités ouvrières à Biver, Gréasque, Saint-Savournin et Meyreuil (39).

Les compagnies minières ne sont pas les seules entreprises de la région à s'orienter vers la création de cités ouvrières. Dans la seconde moitié du

ST-SAVOURIN (B.-du-Rhône) - Vue générale des Maisons-Neuves



Logement des mineurs aux Maisons neuves à Saint-Savournin

XIX<sup>e</sup> siècle des logements ouvriers sont également bâtis à Salin-de-Giraud par *Péchiney & Cie*, à Gardanne par la *Compagnie d'Alais Froges et Camargue* (40), à l'Estaque par la *Société des produits chimiques de Marseille-l'Estaque*, à Port-Saint-Louis-du-Rhône avec l'implantation des premières compagnies pétrolières ou encore aux Bormettes par *Schneider & Cie*. Les cités les plus abouties de la région sont toutefois réalisées par les industriels de la construction navale et de l'industrie chimique. La première du genre est créée en 1855-1858 dans la petite ville de La Ciotat pour faire face aux besoins en main-d'œuvre de l'ancien chantier naval *Louis Benet & Cie*, racheté et réorganisé sur une plus vaste échelle par la *Compagnie des messageries impériales* d'Ernest Simons et de l'armateur marseillais Albert Rostand. Mise en chantier sous la direction de l'ingénieur Victor Delacour, la cité Notre-Dame-des-victoires s'étend sur près de 21.000 m<sup>2</sup> et doit pouvoir accueillir près de 800 personnes. Elle est conçue d'après les

principes de l'habitat mulhousien : 24 maisons à étage placées au centre d'un jardin, divisées en huit appartements et construites autour d'une vaste allée centrale plantée d'arbres. Les logements des maisons de 1<sup>ère</sup> catégorie comprennent quatre pièces – deux chambres, une cuisine et un débarras – et un jardin de 10 m<sup>2</sup>, soit une surface totale de 55,70 m<sup>2</sup> ; ceux des maisons de 2<sup>ème</sup> catégorie ont une organisation analogue mais n'ont qu'une surface de 37,70 m<sup>2</sup> et ne disposent d'aucun jardin. Le montant des loyers varie entre 6 et 8,30 francs par mois suivant le logement. A l'origine, la *Compagnie des messageries impériales* avait aussi prévu d'acheter un second terrain pour permettre aux employés et aux contremaîtres d'y construire leur propre maison mais le projet restera sans suite : la cité Notre-Dame-des-victoires demeurera une cité ouvrière. Parallèlement à cette réalisation, la Compagnie des messageries impériales crée plusieurs structures destinées à renforcer son rôle social : caisses de secours, de retraite et de prévoyance, cette dernière étant cependant réservée au seul personnel d'encadrement ; une salle d'asile, une école des apprentis et des cours gratuits d'arithmétique, de géométrie, de dessin, de mécanique et d'architecture navale pour les ouvriers désireux de progresser dans la hiérarchie sociale de l'entreprise. Elle ouvre également une bibliothèque réservée aux chefs d'ateliers, aux contremaîtres, aux employés de bureaux et aux officiers des paquebots pour que ces derniers puissent à la fois travailler et se délasser utilement (41).

D'autres logements ouvriers seront construits dans les décennies suivantes par les industriels de la construction et de la réparation navale. A La Seyne-sur-mer, tout d'abord, avec la *Société anonyme des forges et chantiers de la Méditerranée* d'Armand Béhic et d'Albert Jouët-Pastré, et surtout à Port-de-Bouc avec la *Société des maisons ouvrières de Port-de-Bouc*, filiale des *Chantiers et ateliers de Provence* fondés en 1899 par Alfred Fraissinet, Augustin Féraud, Jules Charles-Roux, Jules d'Allest, Auguste Chabrières, Gustave Couve, Paul-Cyprien Fabre, Albert Fraissinet, Edouard Gouin, Nicolas Paquet, Théodore-Paul Rodocanachi, Honoré Rossolin et Périclès Zarifi (42). Le type d'habitat retenu dans ce dernier exemple n'est plus celui de la maison mulhousienne mais un modèle déjà largement répandu dans le Nord et l'Est de la France : le coron minier. Les 136 maisons de la cité de la Lecque sont alignées en continu et regroupées en 14 îlots à peu près sembla-



Hyères, les Bormettes - usine Schneider (façade est).  
Cliché Isabelle Salvy.

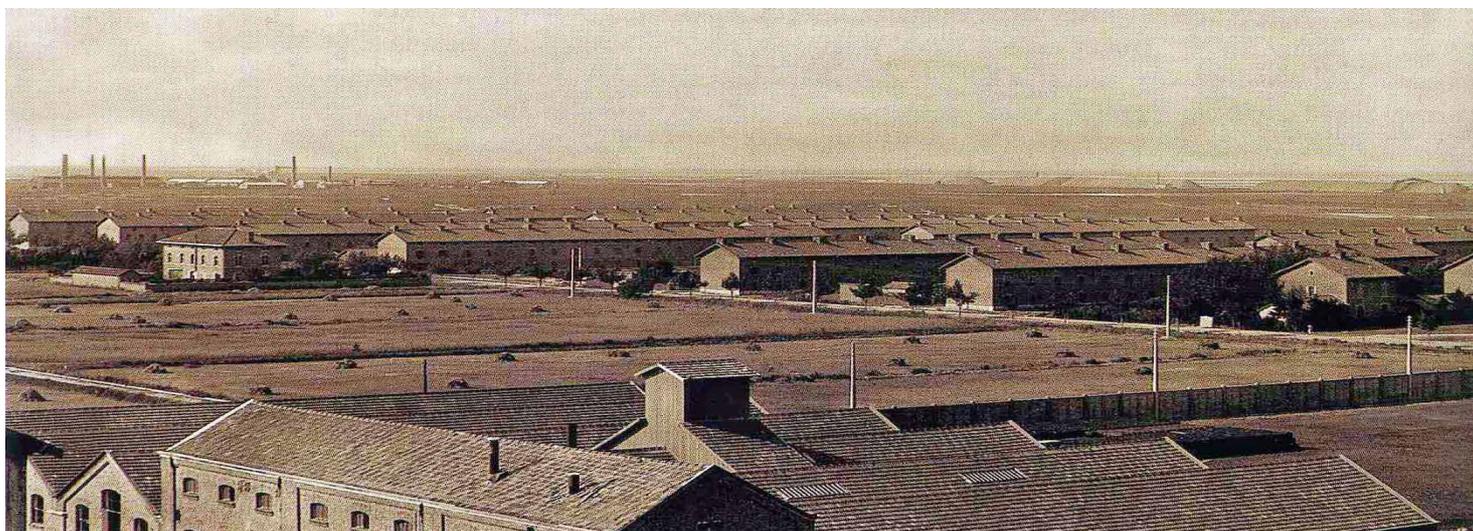
bles «avec une façade «entrée» donnant directement sur les rues dessinées «à l'américaine» et une façade intérieure qui s'ouvre sur un jardin privatif» (43). Elles ont une surface de 48,75 m<sup>2</sup> tandis que celle des jardins varie entre 32,5 m<sup>2</sup> et 130 m<sup>2</sup> suivant la position de l'ouvrier dans la hiérarchie sociale de l'usine (44). Pour compléter leur dispositif, et accroître leur poids social au sein de la cité, les dirigeants des *Chantiers et ateliers de Provence* envisagent également d'ouvrir plusieurs magasins – un pour 25 logements – qui seraient directement approvisionnés par une coopérative de l'entreprise. Mais face aux oppositions des commerçants de Port-de-Bouc et du conseil municipal, ils limitent le nombre des points de vente et consentent à ce «que l'attribution des commerces déjà établis soit faite à des particuliers libres de tout engagement vis-à-vis de l'entreprise» (45). A la frontière de la construction navale et de l'industrie de l'armement, il faut encore mentionner la cité du «petit Creusot» fondée en 1904 par *Schneider & Cie* sur le site varois des Bormettes, déjà industrialisé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par l'entrepreneur marseillais Victor Roux. Destinée à produire des torpilles pour les navires de guerre de la Marine nationale, l'usine construit une centaine de maisons pour accueillir ses cadres et ses ouvriers. L'ensemble est aménagé «suivant un habitat en bande, structuré à partir d'une place avec salle des fêtes, école, coopérative alimentaire, bureau de poste, boulangerie, café associatif» (46). Chaque maison possède l'eau courante, l'électricité, un apprentis abritant un lavoir et un jardin.



Hyères, les Bormettes - Cité ouvrière - Cliché Isabelle Salvy.

La cité ouvrière provençale la plus aboutie de tout le XIX<sup>e</sup> siècle est cependant réalisée en 1895, à Salin-de-Giraud, par les dirigeants de l'usine *Solvay*. Le groupe belge s'implante en Camargue à proximité des salins de *Péchiney & Cie* dans le but de s'emparer du marché provençal de la soude et, à plus long terme, de l'ensemble du marché méditerranéen (47). Pour attirer, fixer et former la main-d'œuvre nécessaire au fonctionnement de l'usine – environ 500 personnes –, pour essayer aussi de la «modeler» de manière à éviter la création d'un syndicat et l'émergence de conflits sociaux capables d'interrompre durablement le processus de production, la direction met en place une politique paternaliste très poussée, directement inspirée des principes d'Ernest Solvay. Fondateur du groupe et grand théoricien des rapports sociaux harmonieux dans le cadre

de l'entreprise, Ernest Solvay est persuadé de l'existence d'une physique des phénomènes sociaux au même titre qu'il en existe une des phénomènes matériels. Le champ social obéit à des lois, il peut être mis en équation et l'on doit pouvoir orienter le développement des sociétés humaines vers «*l'amélioration incessante du bien-être intégral de l'homme*» sans heurt social et dans le respect de certains principes fondamentaux tels que la liberté et la propriété. C'est la recherche d'une sorte de voie médiane entre le libéralisme et les théories collectivistes, la quête d'une société parfaite, universelle, fraternelle – «la société des sociétés» –, une idée que l'on retrouve dans les écrits de plusieurs utopistes du XIX<sup>e</sup> siècle et chez quelques grands industriels européens comme Robert Owen, précurseur et figure emblématique de ce mouvement.



Cité ouvrière de l'Usine Solvay à Salin-de-Giraud - Source : Arch. Solvay, Salin-de-Giraud

Concrètement, chaque ouvrier embauché se voit proposer un appartement dans la cité bâtie à proximité de l'usine. Edifiée d'après les plans de l'architecte belge du groupe, Edouard Hannon, la cité ouvrière de Salin-de-Giraud est composée de plusieurs rangées de coronas identiques comprenant généralement vingt petites maisons contiguës. Leur agencement intérieur a été réalisé d'après les principes définis par les hygiénistes belges lors de leur grand congrès de 1852. Les logements du rez-de-chaussée et du premier étage sont réservés aux familles. Leur surface globale est d'environ 35 m<sup>2</sup>. Ils possèdent deux pièces principales : une cuisine et une chambre. Les cabinets d'aisances sont situés à l'extérieur du bâtiment. Les loyers s'élèvent à 12 francs par mois, pour un logement au rez-de-chaussée, et 10 francs pour un appartement au premier étage. Les deux chambres de 17 et 24 m<sup>2</sup> aménagées dans les combles sont louées 4 francs par mois et sont en principe destinées aux célibataires. Début 1900, l'usine loge ainsi 103 familles et 160 célibataires dans quatre groupes d'habitations. Pour bien marquer les différences de statuts entre les ouvriers et l'encadrement, des maisons plus grandes sont louées aux contremaîtres et aux ingénieurs de l'usine. Celle du directeur est bien entendu la plus vaste et la plus belle de toutes, la mieux équipée aussi. Elle compte une trentaine de pièces et se trouve à l'intérieur d'un vaste parc arboré juste à côté de l'usine. D'une manière générale, plus le logement est petit et éloigné du lieu de production,

et moins l'individu a d'importance dans la hiérarchie sociale. L'espace urbain reflète pleinement la structure sociale de l'usine.

Les ouvriers de chez *Solvay* bénéficient aussi d'une certaine protection sanitaire et sociale. Un médecin et une sage-femme ont été spécialement engagés à cet effet. Leurs consultations et les médicaments «*d'un usage courant*» sont gratuits. Une pharmacie, une infirmerie et un cabinet dentaire sont aussi aménagés dans le périmètre de



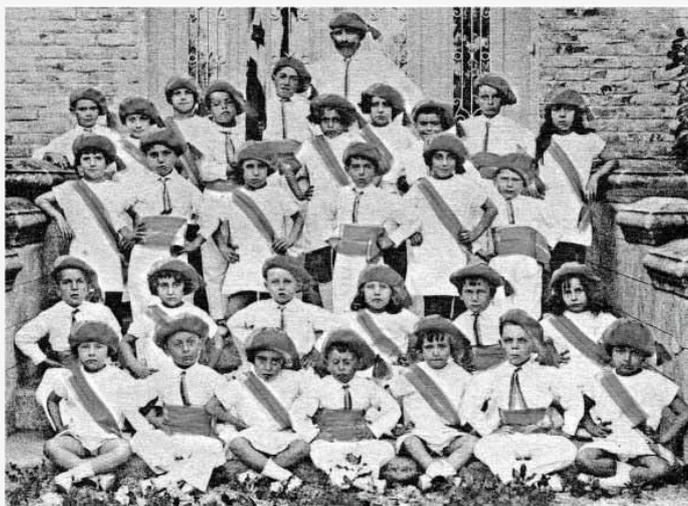
Maison Solvay type n°1 pour employés - Arch. Solvay

l'usine. Dans les cas graves, blessés et malades sont évacués vers l'hôpital d'Arles où des lits sont régulièrement loués par l'entreprise. Ils reçoivent alors une indemnité équivalente à la moitié de leur salaire journalier. A côté de cette assistance médicale, des caisses sociales sont proposées au personnel. Les ouvriers qui éprouvent des difficultés pour subvenir aux besoins de leur famille peuvent ainsi compter sur la caisse de secours de l'entreprise. Plusieurs sources alimentent ce fonds : les amendes infligées aux ouvriers, une allocation de la société Solvay égale au montant total de ces amendes et différents dons ponctuels. Les secours sont distribués en argent ou sous la forme de bons de pains, de viandes et de vêtements à retirer à l'économat de l'entreprise. Les ouvriers ont aussi la possibilité de cotiser à une caisse de retraite alimentée par une retenue sur salaire de 1,5 % et par une subvention de l'usine dont le montant s'élève «à 3 % des salaires». L'encadrement bénéficie d'une caisse particulière, «*exclusivement alimentée par les libéralités de la Société*». Elle permet à ses membres d'obtenir le versement d'un capital lors du départ à la retraite. L'importance des versements dépend du nombre d'années passées dans l'entreprise : 10 % du traitement mensuel, pour les employés ayant de 1 à 5 ans de service ; 15 %, entre 6 et 10 ans ; 20 %, entre 11 et 15 ans de présence ; 25 %, de 16 à 20 ans ; 30 % au-delà de 21 ans. Enfin, une caisse d'épargne «*encourage les employés et les ouvriers à l'économie en leur offrant un placement facile de leurs fonds au taux relativement élevé de 5 %*». Il faut néanmoins remplir quelques conditions pour pouvoir y participer : le traitement annuel des ouvriers et des employés doit être inférieur à 3.000 francs et le montant total des versements ne peut excéder 5.000 francs.

Conformément à la philosophie générale du groupe Solvay, l'usine de Salin-de-Giraud se préoccupe aussi des habitudes de consommation de son personnel. Comme dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les enjeux sont nombreux. Il faut à la fois garantir une alimentation saine, éviter les abus d'alcool, proposer les plus bas prix possibles de manière à éviter toutes revendications salariales et interdire les phénomènes d'endettement auprès des commerçants ambulants. C'est toujours un mélange de préoccupations hygiénistes, économiques et morales. L'économat est la pièce

maîtresse de cette politique. Construit sur le même modèle que celui de l'usine Solvay de Dombasle, il est approvisionné par une unité agricole et artisanale spécialement créée à proximité du site et gérée par l'usine. L'éducation est également prise en charge. Mais contrairement à *Péchiney & Cie* (Salin-de-Giraud), à la *Compagnie générale des produits chimiques du Midi* (Rassuen), à la *Société nouvelle de charbonnages des Bouches-du-Rhône* (Gréasque et Fuveau), à la *Compagnie des mines de la Grand'Combe* (Trets), à la *Compagnie des mines de Valdonne* (Cadolive) ou à la *Société des mines des Bormettes*, Solvay ne choisit pas l'enseignement religieux mais l'enseignement public. Un instituteur et une institutrice sont spécialement détachés à Salin-de-Giraud par l'inspecteur d'académie et c'est l'usine qui paie leur traitement – 100 francs par mois –, leur logement et fournit les locaux destinés à recevoir les élèves, ainsi qu'une partie des fournitures. En 1903, Solvay entretient quatre classes primaires accueillant 245 élèves, dont 154 garçons. Le groupe subventionne également une classe maternelle qui reçoit 83 enfants de 2 à 5 ans. Parallèlement à cet enseignement, des conférences populaires destinées à moraliser le comportement des ouvriers sont organisées par les instituteurs dès 1899. Il s'agit de «*projections lumineuses*» qui ont lieu le soir sur divers sujets tels que l'épargne, les méfaits de l'alcool, le rôle de la femme dans l'éducation des enfants ou les progrès de l'humanité. Des cours «*post-scolaires*» réservés aux adultes sont encore dispensés à partir de 1903. Les hommes apprennent le calcul, «*la langue française*», l'histoire (événements de la guerre de 1870, l'oeuvre de la III<sup>e</sup> République), les droits et les devoirs du citoyen. De leur côté, les jeunes femmes se familiarisent avec le calcul, l'orthographe, l'enseignement ménager et la géographie. Une bibliothèque «*populaire*» est encore ouverte dans les combles des bureaux de l'usine pour «*cultiver le goût moralisateur de la lecture*».

Restent enfin les loisirs. Pour lutter contre l'ennui et contrôler le comportement de son personnel en dehors de l'usine, la direction prend l'initiative d'organiser des loisirs. Certains visent à créer une sorte d'osmose entre tous les membres de l'usine comme s'il s'agissait d'une grande famille. C'est



Société de farandole mixte « L'Étoile de Solvay », Salin-de-Giraud - Source : Coll. part.



Fanfare de la Société des Mines des Bormettes  
Source : Service culturel de La Londe Les Maures

le cas, par exemple, de la salle de spectacle qui reçoit régulièrement des troupes de théâtre, de music-hall et de cabaret. Les arènes en bois où l'on organise des courses de taureaux, le club de boules, le vélo-club, la société de musique la Lyre de Camargue, celle de gymnastique et les bals organisés à la Sainte-Cécile relèvent de la même catégorie. En partageant les mêmes festivités, en participant aux mêmes activités sportives ou culturelles, le personnel de l'usine renforce son identité et sa cohésion. Sa discipline, aussi, car ces différentes associations sont souvent dirigées par des cadres. Après la grande grève de 1906 qui entraînera le licenciement de tous les ouvriers, l'évacuation de la cité mais aussi une relance de la politique sociale de l'entreprise, le personnel réembauché obtiendra encore un hôpital, une école ménagère, des bains publics, des excursions scolaires pour récompenser les meilleurs élèves, des aides financières pour favoriser le départ des enfants en colonies de vacances et surtout la journée de 8 heures (1907), deux semaines de congés annuels pour les employés et les contremaîtres (1911), 6 jours de congés payés pour les ouvriers de jour, et 7 jours pour ceux qui effectuent les trois-huit s'ils ont au moins deux années de service dans l'usine (1913). Aucune autre entreprise du Midi méditerranéen ne peut alors se prévaloir d'avoir une politique sociale aussi poussée.



Ce panorama rapide et non exhaustif des stratégies sociales développées par les industriels établis en Provence au XIX<sup>e</sup> siècle révèle une situation très variable suivant leur lieu d'implantation. Si dans Marseille et sa proche banlieue, pour des raisons qui tiennent à la fois à l'abondance de la main-d'œuvre et à l'efficacité incertaine d'une prise en charge sociale poussée dans un environnement urbain où les ouvriers bénéficient d'une certaine liberté de choix, les entrepreneurs ne cherchent pas vraiment à intégrer la gestion de l'économie sociale dans le cadre de leur entreprise, les industriels implantés dans des espaces ruraux isolés ou dans des localités faiblement urbanisées développent très tôt des pratiques sociales élaborées pour attirer et fixer la main-d'œuvre nécessaire au fonctionnement de leurs usines. Le pragmatisme prévaut, ce qui n'empêche pas ici ou là la surimpression de préoccupations religieuses ou autres. Cette dualité des stratégies et pratiques sociales en milieu rural et urbain parcourt le XIX<sup>e</sup> siècle et inscrit pleinement la Provence dans les grandes tendances de l'historiographie industrielle européenne.

Parmi les activités de production ayant joué un rôle décisif dans l'essor du patronage et du paternalisme en Provence, l'industrie chimique a longtemps été pionnière. C'est à travers cette branche que les entrepreneurs de la région ont expérimenté la socialisation des ouvriers dans le cadre de l'entreprise avant d'être rejoints, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, par ceux de la construction navale et de l'ex-

traction minière. De Salin-de-Giraud à Saint-Raphaël, dans le Var, en passant par Port-Saint-Louis du Rhône, Port-de-Bouc, Rausson, Biver, Gardanne, Gréasque, l'Estaque, Les Goudes, La Ciotat, La Seyne-sur-Mer et les Bormettes, pour ne citer que les principaux sites, ces industriels ont organisé la vie de milliers d'ouvriers et de leurs familles



Habitation du directeur et des ingénieurs de l'Usine Kuhlmann à Port-de-Bouc - Coll. particulière

bien au-delà du strict domaine de la production en suivant des principes de fonctionnement à peu près semblables. Quelques variantes existent cependant concernant l'habitat – barres de plain-pied, cabanes en bois, casernes à étage, maisons mulhousiennes, corons – et les destinataires des logements. Si certaines cités ont été exclusivement occupées par des familles ouvrières, d'autres ont regroupé l'ensemble du personnel avec tout un système de différenciation

destiné à rappeler et à fortifier la hiérarchie sociale de l'usine. Toutes ces cités ouvrières n'ont pas non plus atteint le même degré de sophistication. Suivant la puissance des entreprises, le contexte politique, économique ou social de l'époque et la force de conviction des industriels à propos de leur implication dans la création d'un nouveau modèle social, certaines cités n'ont été que des regroupements de circonstance, étroitement liés au destin de l'implantation industrielle, tandis que d'autres ont donné naissance à des agglomérations qui existent toujours aujourd'hui.

Ces stratégies sociales adaptées aux lieux d'implantation des usines posent enfin le problème de leur efficacité. Si elles ont incontestablement permis d'attirer et de fixer une

main-d'œuvre importante à proximité des établissements industriels situés dans des espaces ruraux isolés ou insuffisamment urbanisés, ont-elles pour autant réussi à atteindre l'autre grand objectif de leur raison d'être : la régulation des rapports sociaux au sein de l'entreprise ? Sont-elles parvenues à atténuer les revendications sociales, à éviter les longues grèves et la création de syndicats ou bien ont-elles au contraire facilité l'émergence d'un prolétariat mieux organisé et plus contestataire, en créant des univers sociaux très hiérarchisés et repliés sur eux-mêmes ? Compte tenu de ce que l'on sait déjà à propos des sites de La Ciotat, Port-de-Bouc et Salin-de-Giraud, la seconde hypothèse semble plus probable. Il faudrait toutefois procéder à de plus vastes recherches pour pouvoir transformer ces données éparses en éléments explicatifs fiables et généraux.

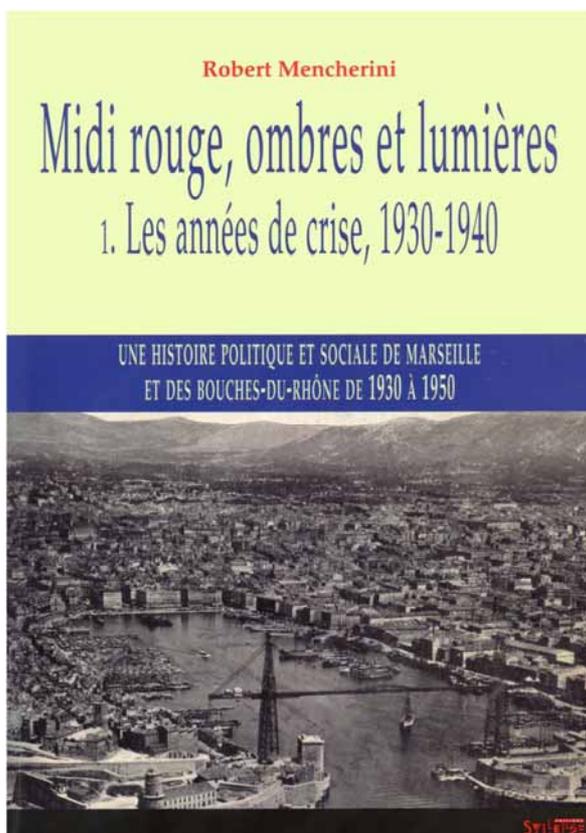
**Xavier DAUMALIN**

*Chercheur associé à l'UMR TELEMME  
Chargé de cours à l'Université de Provence*

1. Ce texte est la version abrégée d'un article qui sera publié dans *Provence historique* au second semestre 2005.
2. Cf. notamment la dernière synthèse en date – Xavier DAUMALIN, Nicole GIRARD, Olivier RAVEUX (Dir.), *Du savon à la puce. L'industrie marseillaise du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Marseille, Editions Jeanne Laffitte, 2003, 379 p. – ainsi que l'article d'Olivier RAVEUX : «Une historiographie renouvelée : dix ans de recherche sur l'industrie marseillaise», dans *L'histoire économique en Espagne et en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Regards croisés*, Alicante – Madrid, à paraître en 2005.
3. Ces usines produisent du carbonate de soude en appliquant le procédé Leblanc, c'est-à-dire en décomposant le sel marin avec de l'acide sulfurique. La soude entre à hauteur de 30 % dans la fabrication du savon de Marseille où elle fait office d'alcali (Xavier DAUMALIN, *Du sel au pétrole : l'industrie chimique de Marseille-Berre au XIX<sup>e</sup> siècle*, Marseille, Editions Paul Tacussel, 2003, 160 p.). *Id.*, "La mise en réseau industriel du littoral provençal dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle", dans Paul aubert, Gérard Chastagnaret, Olivier Raveux, *Construire des mondes. Elites et espaces en Méditerranée XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Aix-en-Provence, P.U.P., 2005, p. 87-102.
4. Ce décret classe en effet les usines de soude dans la catégorie des établissements les plus dangereux et leur impose, désormais, de s'installer dans des zones isolées et peu peuplées. Sur ce thème, voir Geneviève MASSARD-GUILBAUD, «La régulation des nuisances industrielles urbaines (1800-1940)», dans *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n° 64, oct.-déc. 1999, p. 53-66.
5. Voir notamment l'introduction de Louis BERGERON dans «Villages ouvriers, utopie ou réalité», *L'Archéologie industrielle en France*, n° 24-25, 1994, p. 6.
6. Xavier DAUMALIN, *Du sel au pétrole...op. cit.*, p. 57-60.
7. GRÜN, *Etat de la question des habitations et logements insalubres*, Paris, 1849, 30 p. ; VILLERMÉ, *Sur les cités ouvrières*, Paris, 1850, 21 p.
8. «Villages ouvriers, utopie ou réalité», dans *L'Archéologie industrielle en France*, n° 24-25, 1994, 256 p. ; Gracia DOREL-FERRÉ, *Habiter l'industrie. Hier, aujourd'hui, demain*, Troyes, CRDP de Champagne-Ardenne, 2004, 175 p.
9. Louis BERGERON, «Villages ouvriers... op. cit., p. 6.
10. Xavier DAUMALIN, *Du sel au pétrole...op. cit.*, p. 57-60.
11. Rémy BALZANO, *Rassuen ou la mémoire du sel des étangs*, Marseille, Editions Le patrimoine de étangs, 1993, p. 208-209.
12. Gérard BOUDET, *La renaissance des salins du Midi de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Marseille, C.S.M.E., 1995, p. 190.
13. *Id.*, *ibid.*
14. Xavier DAUMALIN, Olivier RAVEUX, «Marseille (1831-1865) : une Révolution industrielle entre Europe du Nord et Méditerranée», dans *Annales H.S.S.*, janvier-février 2001, 1, p. 153-176.
15. Olivier RAVEUX, «Un technicien britannique en Europe méridionale : Philip Taylor (1786-1870)», dans *Histoire, économie et société*, 2000, n° 2, p. 253-266.
16. Xavier DAUMALIN, Jean DOMENICHINO, Olivier RAVEUX, *La réparation navale à Marseille XIX<sup>e</sup> XX<sup>e</sup> siècles*, Marseille, Editions Jeanne Laffitte, 2002, p. 41-43.
17. Frédéric LE PLAY, *De la Réforme sociale en France*, Paris, 1867, tome II, p. 413 ; Gérard NOIRIEL, «Du «patronage» au «paternalisme» : la restructuration des formes de domination de la main-d'œuvre ouvrière dans l'industrie métallurgique française», dans *Le Mouvement social*, 1988, n° 144, p. 17-35.
18. *Le Sémaphore de Marseille*, 3 mai 1845.
19. La loi limitant la journée de travail à 10 heures ne sera adoptée en France qu'en 1904. Sur les conditions de travail à Marseille, cf. Lucien GAILLARD, *La Vie quotidienne des ouvriers provençaux au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1981, p. 140-141.
20. *Annales commerciales de Marseille*, Marseille, 1845, tome 1, p. 203-204.
21. *L'Epoque de 1848 à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône*, Marseille, 1948, p. 89-91.
22. *Manifeste de l'Association des amis des ouvriers*, Marseille, 1848, p.4.
23. AUDIGAGNE, *Les populations ouvrières et les industries de la France*, Paris, 1860, tome II, p. 247.
24. *Manifeste de l'Association des amis des ouvriers*, Marseille, 1848, p. 1-2.
25. *Id.*, p. 3-7.
26. AD BDR, 390 E 470.
27. Rapport CHAIX, 1858 (AD BDR, XIV M 22/25)
28. Rapports CHAIX, 1858 et 1863 (AD BDR, XIV M 22/25).
29. Laurence AMERICI, «Elite marseillaise et logement ouvrier à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : les maisons ouvrières de la Caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône à La Capelette», dans *Annales du Midi*, tome 111, n° 227, juil-sept. 1999, p. 327.
30. Rapport CHAIX, 1863 (AD BDR, XIV M 22/25) ; Lucien GAILLARD, «Le logement et les cités ouvrières dans la région marseillaise sous le Second Empire», dans *Actes du 90<sup>ème</sup> congrès national des sociétés savantes, Nice, 1965*, Paris, Bibliothèque nationale, 1966, p. 341-358.

31. Rapport CHAIX, 1858 (AD BDR, XIV M 22/25).
32. ABEILLE DE PERRIN, «Les cités ouvrières à Mulhouse et à Marseille», *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, 1867, tome 30, p. 341.
33. Roland CATY, Eliane RICHARD, Pierre ECHINARD, *Les patrons du Second Empire. Marseille*, Picard/ Ed. Cenomane, Paris/Le Mans, 1999, p. 30.
34. Laurence AMERICI, «Elite marseillaise...», op. cit., p. 325-343.
35. Xavier DAUMALIN, Jean DOMENICHINO, Philippe MIOCHE, Olivier RAVEUX, *Les gueules noires de Provence. Histoire du bassin minier des Bouches-du-Rhône (1744-2003)*, Marseille, Editions Jeanne Laffitte, à paraître en 2005.
36. Frédéric LE PLAY, *De la réforme sociale en France déduite de l'observation comparée des peuples européens*, Paris, 1855, 2 vol. ; Gérard NOIRIEL, «Du «patronage» au «paternalisme»...» op. cit., p. 17-35.
37. Victor Roux est déjà administrateur de la *Compagnie des mines de la Grand'Combe* où il s'occupe plus particulièrement de la gestion des mines de Trets.
38. *De Gaoutabry à La Londe les Maures*, La Londe les Maures, 1999, p. 163.
39. Xavier DAUMALIN, Jean DOMENICHINO, Philippe MIOCHE, Olivier RAVEUX, *Les gueules noires...* op. cit., à paraître en 2005.
40. Philippe MIOCHE, *L'alumine à Gardanne de 1893 à nos jours. Une traversée industrielle en Provence*, Grenoble, P.U.G., 1994, p. 53-56.
41. *Institutions de la Compagnie des Messageries maritimes*, Paris, 1900, 38 p.
42. Jean DOMENICHINO, Un chantier, des ouvriers, une ville. Port-de-Bouc et la construction navale (1900-1966). Analyse du rayonnement d'une entreprise et de son collectif ouvrier, Thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille I, 1988, p. 33-68 ; *Id.*, «Les cités ouvrières des Chantiers et ateliers de Provence», dans Annie FOURCAUT (Dir.), *La Ville éclatée. Les ségrégations urbaines en question. France XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Savigny-sur-Orge, Editions Créaphis, 1996, p. 319-327.
43. *Id.*, p. 322.
44. *Id.*, *ibid.*
45. *Id.*, p. 325.
46. Odile JACQUEMIN, «Le site industriel des Bormettes», dans *Industries en Provence. Dynamiques d'hier et d'aujourd'hui*, n° 8, nov. 2001, p. 43.
47. Thierry BOUTEMY, «La «cité-usine» Solvay à Salin-de-Giraud, 1896-1914», dans Actes de la première table ronde organisée par la Chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence et l'association M.I.P.-Provence, Marseille, 2000, p. 186-195 ; Philippe MIOCHE, «Ernest Solvay, de la création d'une multinationale à la conquête du marché français», dans Jacques MARSEILLE (Dir.), *Créateurs et créations d'entreprises de la Révolution industrielle à nos jours*, Paris, A.D.H.E., 2000, p. 649-676 ; Xavier DAUMALIN, *Du sel au pétrole...op. cit.*, p. 98-115.

## Publication



**M**idi rouge est une trilogie consacrée à l'histoire de Marseille et des Bouches-du-Rhône entre 1930 et 1950. Le premier tome court des années 1930 jusqu'à juin 1940. Après avoir confronté les stéréotypes qui affectent la région à sa réalité économique, sociale et culturelle, l'auteur s'intéresse à son évolution politique et sociale.

Cette évocation de la vie politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône s'appuie sur de nombreux travaux préalables et des sources peu exploitées jusqu'à aujourd'hui. Elle comble une lacune dans l'historiographie de cette région.

*Volumes à paraître :*

2. les années noires (septembre 1940 - juin 1944)
3. La Libération et les années tricolores (juin 1944 - 1950)

*Robert Mencherini est historien et participe à plusieurs équipes de recherche régionales et nationales. En 1998, il a notamment publié Guerre froide, grèves rouges. Parti communiste, stalinisme et luttes sociales en France. Les grèves « insurrectionnelles » de 1947 - 1948 (Syllepse).*

MENCHERINI (Robert).— *Midi rouge, ombres et lumières. 1. Les années de crise, 1930-1940. Une Histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950.*— Paris, éd. Syllepse, 2004.— 231 p.



La lettre électronique  
« Industries en Provence »  
est publiée par MIP-Provence,  
association Loi 1901

**MIP-Provence C/O MST CEE**  
21, rue Gaston de Saporta  
13100 Aix-en-Provence  
Tél. 04 42 17 40 00

# INDUSTRIES EN PROVENCE

**La Lettre électronique  
de MIP-Provence**

**n°12  
Mars 2005**

***Lettre mensuelle***

**Directeur de la Publication :**

Philippe Mioche

**Rédacteur en chef :**

Olivier Lambert

[olambert@up.univ-aix.fr](mailto:olambert@up.univ-aix.fr)

**Comité de Rédaction :**

Georges Comet

Xavier Daumalin

Claude-Alain Sarre

Maurice Turc